

SÉANCE ORDINAIRE **DU 29 OCTOBRE 2021**

Le vingt-neuf octobre deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, GAGET Fabienne, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Yves, LIBOUREL Julie, de RANGO Christine

Absents excusés : Mme de VILLENAUT Gabrielle, Mr VARLET Charles-Henri

Procuration : Mr VARLET Charles-Henri à Mr BORDE Alain

Secrétaire de séance : Mr LENOIR Yves

En ouvrant la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Projet de construction d'un bâtiment communal à toiture solaire.

Une nouvelle demande a été faite à Monsieur SABATIER pour l'acquisition d'une parcelle située « route de Nonay » qui pourrait également convenir pour la construction du bâtiment. Une réponse orale négative a été reçue.

Par contre, Monsieur SABATIER accepterait de vendre une partie de la parcelle située face au cimetière, moyennant la somme de 30 000 Euros. La somme demandée est inacceptable.

Un ultime courrier sera adressé à Monsieur SABATIER avec une proposition d'achat d'un montant de 6 500 Euros. Une réponse rapide sera demandée.

A défaut d'accord, la procédure de DUP sera lancée. Pour ce faire, la commune doit se faire assister par un avocat dans la phase administrative de la procédure et par un cabinet spécialisé pour l'élaboration du dossier préalable à la DUP et du dossier d'enquête parcellaire. Les honoraires s'élevant respectivement à 1 500 Euros et 2 770 Euros hors taxes.

Formation BAFD

Afin de respecter la législation, un membre du personnel, responsable de l'accueil de loisirs périscolaire, va terminer prochainement une formation BAFD à Amboise, par la biais des CEMEA.

Le coût de cette formation, en pension complète, sera intégralement pris en charge par la commune, ainsi que les frais de transport.

Questions diverses

1/ Forêt :

- Les arbres sont en cours d'abattage.

2/ Chemins de randonnées :

Dans le cadre du programme des chemins de randonnées de la Communauté d'Agglomération de Moulins, il est envisagé de réouvrir le chemin communal mitoyen avec Dornes. Il part du chemin de la Joubarde (entre la Joubarde et le Charlet) pour rejoindre la route de Dornes (face au chemin de Saint-Julien).

Un courrier sera adressé à la propriétaire des parcelles situées de part et d'autre de ce chemin pour l'en informer. Elle devra porter à la connaissance du futur fermier les contraintes afférentes à cette opération (l'emprise du chemin devra être exempt de toute activité agricole, le passage devra être libre et non entravé, une clôture devra être réalisée en limite du chemin dès lors que la parcelle adjacente est utilisée à des fins d'élevage).